

**DECISION RELATIVE A L'INSTALLATION PUIS AU DEPLACEMENTS DU LAVE
VAISSELLE DE LA SALLE POLYVALENTE**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu le tarif proposé par la société 3C NORD ;

DECIDE

ARTICLE 1 : est signé avec la société 3C NORD (sise 8 rue Nicephore Niepce 59710 PONT A MARCQ), un devis destiné à l'installation puis au déplacements du lave vaisselle de la salle polyvalente pour un montant de 1320 euros TTC ;

ARTICLE 2 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY SUR LA LYS, le 26 Avril 2023

DEC2023_74

Le Maire,
Jean-Claude THOREZ



DGS